

Bruxelles, le 17 juin 2019  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2019/0135(NLE)**

---

---

**10326/19  
ADD 1**

**JAI 696  
DROIPEN 103  
COPEN 278  
COSCE 10**

**NOTE POINT "A"**

---

|               |   |
|---------------|---|
| Origine:      | Présidence  |
| Destinataire: | Conseil   |
| Objet:        | DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la réunion plénière du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) ou au sein du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la décision d'octroyer à l'Union le statut d'observateur au GRECO<br>- Déclarations |

---

Déclaration de l'Irlande:

"L'Irlande note qu'il est prévu que le Conseil prenne une décision autorisant la participation de l'UE au GRECO en tant qu'observateur, et ce moins de trois mois après la présentation de cette proposition de décision au Conseil.

En ces circonstances exceptionnelles, consciente de l'importance de la décision du Conseil proposée et reconnaissant qu'il est nécessaire de permettre son adoption rapide, l'Irlande renoncera, dans ce cas précis, à exercer son droit de disposer d'un délai de trois mois pour, le cas échéant, notifier au président du Conseil son souhait de participer à l'adoption et à l'application de la décision du Conseil proposée, conformément aux dispositions de l'article 3 du protocole n° 21 sur la position du Royaume-Uni et de l'Irlande à l'égard de l'espace de liberté, de sécurité et de justice annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne."

Déclaration commune du Royaume-Uni et de l'Irlande:

Le Royaume-Uni et l'Irlande ont une position particulière en vertu du protocole n° 21 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'article 3 dudit protocole prévoit que le Royaume-Uni et l'Irlande disposent d'un délai de trois mois pour étudier la possibilité de participer ou non à une mesure. Ce protocole s'applique à la proposition de décision du Conseil. Le gouvernement du Royaume-Uni insiste sur l'importance du contrôle exercé par le Parlement du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni regrette de ne pas avoir bénéficié du délai complet de trois mois prévu par les traités pour décider de participer ou non à cette mesure. C'est pourquoi le Royaume-Uni ne participe pas à l'adoption de la décision du Conseil et ne sera pas lié par celle-ci.

---